

# Les pratiques terroristes et la régulation de la sûreté dans l'Espagne contemporaine

---

**Fernando LÓPEZ MORA\***

Introduction .....	123
1. Le contexte .....	123
2. La législation antiterroriste en Espagne : généalogie historique contemporaine .....	126
3. Le terrorisme nationaliste : l'ETA .....	128
4. Le terrorisme islamiste neosalafiste .....	131

---

\* Professeur titulaire d'histoire contemporaine à l'Université de Cordoue (Espagne); Membre correspondant de la Real Academia de la Historia et Directeur du Service de publications de l'Université de Cordoue.

## **Introduction**

Si, par « terrorisme », l'on entend « l'utilisation de la violence à des fins politiques », alors force est de reconnaître que la méthode est loin d'être nouvelle. Pourtant, depuis quelques années, la problématique terroriste suscite une véritable inflation littéraire. Elle se hisse par ailleurs au premier rang des préoccupations mondiales, au point d'ailleurs d'éclipser certains problèmes autrement plus importants tels la pauvreté, l'analphabétisme ou le sous-développement.

Dans le présent exposé, nous tenterons d'offrir un bilan rapide des activités de terrorisme en Espagne en nous concentrant sur trois thèmes qui permettront de structurer nos propos. Le premier de ces éléments est le contexte dans lequel s'insèrent les nouveaux phénomènes terroristes, ainsi que l'application des mesures antiterroristes. En effet, l'Espagne participe, à sa manière, d'un cadre général où l'obsession sécuritaire prend corps (1). En deuxième lieu, il s'agit de présenter une esquisse des pistes privilégiées par le cadre juridique espagnol afin de répondre aux défis posés par les nouvelles menaces terroristes (2). Finalement, il s'agira de présenter les principales menaces terroristes auxquelles a été confronté l'appareil étatique espagnol. Ce dernier point nous permettra notamment d'aborder les différences entre des phénomènes terroristes de nature « ethno-nationaliste » comme l'*Euskadi ta Askatasuna* (ETA) (3), et d'autres phénomènes terroristes comme l'islamisme radical neosalafiste ayant pris tant d'ampleur durant les dernières années (4).

### **1. Le contexte**

Avec les nombreux actes de terrorisme commis par l'ETA au cours des ans, mais surtout depuis les attentats du 11 mars 2004 à Madrid, le terrorisme international a su émerger dans la démocratie espagnole comme une force aveugle et sanglante, à la fois produit direct et ennemi féroce de la mondialisation. La couverture médiatique accordée à ce phénomène témoigne d'ailleurs de la place qu'il occupe dans l'imaginaire collectif. Suite aux attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington, l'Europe a également été victime d'une

série d'attaques cruelles, alors que les alertes se multiplient sur tous les continents.

Au-delà de l'urgence manifeste de protéger la société civile – première victime des attaques perpétrées – le terrorisme a confronté les démocraties européennes à une double problématique. Sur le plan stratégique, d'une part, les règles de jeu traditionnelles ne fonctionnent plus aussi bien. Face à une menace qui, par nature, est voilée, non-étatique et imprévisible, il est pratiquement impossible de construire un système de sauvegarde basée, (1) sur la prévision et l'anticipation des politiques de l'adversaire, (2) sur la discussion et la négociation avec l'autre et (3) sur la dissuasion ou la menace de coercition – triade normalement efficace dans le cadre de conflits plus traditionnels.

Sur le plan de l'imaginaire collectif, le nouveau terrorisme international tend à nourrir des réflexes extrêmes, de dénégation ou d'emphase : d'une part, un certain scepticisme particulièrement développé en Espagne quant à la réalité ou la proximité de ces menaces qui, par définition, demeurent cachées jusqu'au passage à l'acte et, d'autre part, une disposition à présenter le terrorisme comme grille de lecture consubstantielle à la complexité du monde dont la dimension dépasse toute référence connue. Une telle approche permet ainsi de justifier une certaine érosion des principes fondamentaux de nos démocraties contemporaines.

Il est naturel que les nations démocratiques s'interrogent sur l'effet que certaines mesures prises pour faire face à une situation exceptionnelle peuvent avoir sur la protection des libertés fondamentales, lesquelles constituent le cœur de leur identité politique. C'est la raison pour laquelle les décisions prises tant aux États-Unis qu'en Europe afin de limiter les risques de nouvelles attaques ont fait l'objet, de part et d'autre de l'Atlantique, d'un débat vigoureux. Ce débat a par ailleurs débouché sur une question beaucoup plus vaste, soit l'éternel débat quant à l'équilibre à atteindre entre sécurité et liberté. Il est bien connu que les principes sur lesquels sont fondées les sociétés démocratiques constituent, dans certains cas, des obstacles à la lutte au terrorisme. Par exemple, le principe d'ouverture, la consécration de la liberté d'expression et d'information, et la protection des minorités et des droits des incriminés constituent nécessairement – selon les dires

de certains commentateurs – des faiblesses face à un adversaire résolu à frapper, sans avoir de scrupules quant aux méthodes employées. Mais la préservation de ces principes est aussi celle de la démocratie elle-même. En fait, l'Europe tout entière se doit aujourd'hui de repenser l'équilibre entre les libertés fondamentales et la sécurité sans laquelle ces libertés ne pourront subsister, voire même se fortifier.

Plutôt que de recourir à des mesures de sécurité anti-terroristes draconiennes telles que celles instaurées aux États-Unis et au Royaume-Uni – où tous les moyens (de l'utilisation d'informations personnelles à la tenue de fichiers à tendance xénophobe destinés à la vérification dans les aéroports) sont bons pour combattre la menace – les autorités espagnoles ont opté pour un niveau d'alerte plus prudent. En effet, ce sont les services de renseignements de la péninsule Ibérique qui se sont avérés les plus efficaces, mais aussi les plus organisés, et ce, grâce à une politique de partage de l'information, politique essentielle dans un pays dont le système de police ne présente aucune uniformité au niveau structurel et régional, notamment avec les polices autonomiques. Sur le plan international, José Luis Rodríguez Zapatero a mis de l'avant la fameuse, mais non moins énigmatique, initiative d'Alliance des civilisations, une action diplomatique visant à renforcer le dialogue entre le monde islamique et l'Occident. Cette initiative était parrainée par le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan, et l'ancien président iranien, Mohammad Khatami.

En Espagne, les dissonances politiques – sur les stratégies anti-terroristes, sur la gestion de la participation en Irak, voire même en Afghanistan, sur l'écart entre terrorisme et droit des partis politiques de participer à la démocratie – sont aussi directement issues de ces nouveaux défis. Qui plus est, depuis quelque temps, le débat sur la lutte antiterroriste en Espagne, spécialement en ce qui concerne l'ETA, a empêché le dialogue politique et a opéré une division radicale entre les deux principaux partis politiques, le Parti socialiste ouvrier espagnol (*Partido Socialista Obrero Español*) ou PSOE et le Parti populaire (*Partido Popular*) ou PP, ainsi qu'au sein de la société espagnole dans son ensemble. Ainsi, l'Espagne – possiblement la démocratie la plus touchée par le terrorisme – se reconnaît dans le prédict du sociologue Ulrich Beck, lequel présente un « futur d'insécurité permanente » en Occident comme une perception

caractéristique de nos temps modernes<sup>1</sup>. Ce modèle analogue s'exprime à travers certains exemples tels : les dangers nucléaires; environnementaux; de travail (la précarité par exemple); ceux de type sanitaire/alimentaire (pollution, infections, adultération des aliments, transgénisme, encéphalopathie spongiforme bovine, grippe AH1N1, etc.); le décès ou les blessures graves suite à des accidents automobile ou de transport en général; ceux qui proviennent des désajustements psychiques et émotionnels; les pathologies propres à la consommation (anorexie, boulimie, etc.).

À Madrid, les alarmes et les paniques sociales, ainsi que leur traitement médiatique, ont émergé de manière hystérique. Ainsi, à la liste des « risques » de Beck, on doit maintenant ajouter un certain nombre d'éléments d'insécurité liés au terrorisme. Le danger résulte aujourd'hui d'une possible dérive de l'utilisation de la peur dans un discours répressif étatique.

## **2. La législation antiterroriste en Espagne : généalogie historique contemporaine**

Comme l'a souligné le professeur José Luis de la Cuesta, dès les dernières années de la dictature de Francisco Franco, il y eut d'importants développements en matière de législation antiterroriste espagnole. Le Code pénal s'occupait alors du terrorisme plutôt sporadique ou individuel, ou pratiqué par des groupes non organisés ni stables. Les opérations menées par les organisations les plus permanentes (communistes, anarchistes et séparatistes) visant à porter atteinte à l'unité de l'Espagne, à l'intégrité de ses territoires et à l'ordre institutionnel, étaient alors jugées par la juridiction militaire et sur la base du Code de justice militaire. Moins de deux mois avant la mort de Franco, le Décret-loi 10/1975 a élargi le répertoire des conduites terroristes et a élevé les peines à leur maximum si la victime était un agent de l'autorité ou un membre des Forces armées et de sécurité, allant même jusqu'à imposer la peine de mort si l'issue était

---

1 Nous avons travaillé sur leurs traductions en espagnol : *La sociedad del riesgo. En camino hacia otra sociedad moderna*, Paidós, Barcelone, 1998; *La democracia y sus enemigos*, Paidós, Barcelone, 2000; *Sobre el terrorismo y la guerra*, Paidós, Barcelone, 2003.

la séquestration ou la mort<sup>2</sup>. Ce schéma a été progressivement démantelé pendant l'étape préconstitutionnelle : le terrorisme a été soustrait de la juridiction militaire et, en décembre 1978, les conduites terroristes ont finalement été pleinement intégrées au Code pénal, dans lequel toute mention de ce phénomène a maintenant disparu<sup>3</sup>.

La persistance des actes terroristes (particulièrement du mouvement basque ETA) a entraîné une mutation rapide de cet état de fait. La Constitution acceptant la restriction de certains droits fondamentaux des membres de bandes armées ou d'éléments terroristes, le Parlement démocratiquement élu a fait immédiatement usage de cette prérogative. Ainsi s'est amorcée une période – qui s'étend jusqu'à aujourd'hui – de fréquentes réformes législatives (en 1981, 1984, 1988, 1995, 2000, etc.). Celles-ci concernent tous les domaines de l'intervention pénale (y compris le nouveau Droit pénal des mineurs) et, selon certains spécialistes, elles ont parfois suivi des lignes franchement contradictoires en ce qui a trait aux critères devant régir l'intervention dans ce domaine<sup>4</sup>.

Bref, la législation pénale antiterroriste espagnole constitue un exemple classique de régulation spéciale<sup>5</sup>.

2 < <http://www.sos-attentats.org/publications/francais.htm#cuesta> >.

3 *Id.*

4 Dans le contexte européen, voir T. ARMENTA DEU, F. GASCÓN INCHAUSTI et M. CEDEÑO HERNÁN, M. (dir.), *El Derecho procesal penal en la Unión Europea. Tendencias actuales y perspectivas de futuro*. Colex, Madrid, 2006; Résolution du Parlement européen sur « L'évaluation et les perspectives de la stratégie de l'UE sur le terrorisme, un an après le 11 septembre », < [http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=DOCPV&APP=PV"&LANGUE](http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=DOCPV&APP=PV) >; E. BARBE, « Une triple étape pour le troisième pilier de l'Union européenne. Mandat d'arrêt européenne, terrorisme et Eurojust », *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne*, 2002, n° 454, 5-9.

5 Pour le cadre général de références juridiques, voir J. ALCAIDE FERNÁNDEZ, *Las actividades terroristas ante el Derecho internacional contemporáneo*, Madrid, 2000; C. GARCÍA VALDES, « La legislación antiterrorista. Derecho vigente y proyectos continuistas », *Revista de la Facultad de Derecho de la Universidad Complutense*, n° 6, 1992; A. ASUA BATARRITA, « Apología del terrorismo y colaboración con banda armada : delimitación de los respectivos ámbitos típicos », *La Ley*, n° 4556, 1998; J.L.

La politique antiterroriste a récemment donné lieu à de nouveaux développements législatifs. José Luis de la Cuesta signale que « la nouvelle Loi organique 6/2002, sur les Partis politiques, a défini une nouvelle illégalité qui n'entraîne pas de sanction pénale ou administrative et permet la dissolution des partis au sein desquels pourrait être constaté le développement d'une activité portant atteinte aux principes démocratiques, notamment lorsque par leur activité ils concourent à la suppression ou à la dégradation du régime des libertés, rendent impossible le fonctionnement du système démocratique ou bien remettent en cause son existence »<sup>6</sup>.

Quelle typologie fondamentale pouvons-nous rencontrer en Espagne ?

### 3. Le terrorisme nationaliste : l'ETA

Dans le panorama du terrorisme en Espagne démocratique, aucune autre organisation n'a atteint un niveau de danger comparable à celui de l'*Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), dont l'activité s'étale sur plus de quarante ans. Elle a causé la mort de plus de huit cents victimes et a imposé un climat de peur au sein de la Communauté autonome Basque<sup>7</sup>. Les activités terroristes de l'ETA ont émergé durant les dernières années de la dictature de Franco, se sont intensifiées durant les premières années de la démocratie, se sont maintenues à un niveau important durant les années quatre-vingt et ont diminué considérablement à partir de 1992. Le nombre de victimes démontre clairement que

---

DÍEZ RIPOLLES, « El nuevo modelo penal de la seguridad ciudadana », *Jueces para la Democracia*, n° 49, marzo, 2004; P. FARALDO CABANA, « Un derecho penal de enemigos para los integrantes de organizaciones criminales », *La Ley Orgánica 7/2003*, de 30 de junio, de medidas de reforma para el cumplimiento íntegro y efectivo de las penas, en Faraldo Cabana (dir), *Nuevos retos del Derecho penal en la era de la globalización*, Valencia, 2004, p. 299-340; PRATS CANUTS, « De los delitos de terrorismo », *Comentarios al Nuevo Código Penal*, Dir. Gonzalo Quintero Olivares, Coord. Fermín Morales Prats, 4<sup>o</sup> ed., Ed. Thomson-Aranzadi, 2005, p. 2.513-2.541. M. ALCALDE SÁNCHEZ, « Terrorismo, delincuencia organizada y sistema de penas », en *Nuevos retos del Derecho Penal en la era de la globalización*, Coords. Patricia Faraldo Cabana y otros, Valencia, 2004.

6 *Préc.*, note 2.

7 J. AVILÉS FARRÉ, *El terrorismo en la transición democrática española*, Universidad Nacional a Distancia, Madrid, 2003.

les actions de l'ETA étaient principalement dirigées contre l'Espagne démocratique, à laquelle l'ETA a tenté d'imposer la sécession du Pays Basque et de Navarre, en rejetant catégoriquement la voie autonome.

Fondée en 1958 par un groupe de jeunes nationalistes, l'ETA a développé son identité idéologique durant les années soixante. On a alors opéré une fusion entre la doctrine du fondateur du nationalisme basque, Sabino Arana (1865-1903), basée sur l'intégrisme catholique, sur l'affirmation de la race basque, sur l'« anti-espagnolisme » et sur l'antilibéralisme, avec les idéologies révolutionnaires que symbolisaient des chefs comme Mao ou Guevara. En s'inspirant des révolutions chinoise et cubaine, de la guerre du Vietnam et de celle d'Algérie, le mythe « sabiniano » d'une Euskadi occupée par l'Espagne a su se réinventer et certains en sont arrivés à croire qu'une guerre de libération nationale – dans laquelle la stratégie maoïste ou castriste de la guerre de guérillas serait appliquée dans les montagnes basques – était possible<sup>8</sup>.

On peut distinguer, dans l'évolution stratégique de l'ETA, plusieurs étapes successives. Premièrement, depuis 1968, l'année de ses premières actions terroristes, jusqu'à 1978, l'année où la transition espagnole vers la démocratie a abouti par l'approbation de la Constitution, la stratégie de l'ETA s'est inspirée des guerres révolutionnaires du Tiers Monde. L'ETA a présenté ses actions terroristes comme des insurrections armées par lesquelles l'hypothétique peuple basque idéalisé extrairait son indépendance à l'État espagnol.

La seconde étape s'est caractérisée par une stratégie qu'il convient de définir comme une stratégie d'usure, basée sur la présomption que la pression terroriste finirait par forcer l'État à abandonner ses principes et à céder aux exigences de l'ETA. Selon cette stratégie, le terrorisme ne représente pas une phase préalable qui, à travers une spirale d'actions et de répression, fini par provoquer une insurrection massive, tel qu'il était prévu durant la première étape, mais représente l'élément essentiel qui conduira directement à la victoire. Du point de vue politique, la consolidation de l'autonomie basque a été importante, mais l'orientation contraire à l'ETA adoptée par le nationalisme

---

8 *Id.*



démocratique l'a été plus encore. En ce sens, il faut souligner l'importance de l'accord antiterroriste d'Ajuria Enea, de janvier 1988, signé par tous les partis démocratiques basques, nationalistes et non nationalistes, qui sera maintenu en vigueur jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix.

Malgré tout cela, l'ETA a subsisté durant des décennies. Cette capacité de perdurer est due au fait qu'il s'agit de l'élément dirigeant d'une trame complexe dans laquelle on articule de manière flexible un grand nombre d'organismes, clandestins et légaux. À partir de l'an 2000, le gouvernement espagnol, dirigé par le chef du Parti populaire, José María Aznar, a mis en place une politique plus coriace afin d'entraîner la défaite totale, sur le plan politique et policier, du groupe terroriste ETA et de son réseau d'organisations satellites. Cette politique de fermeté a été menée sans céder à la tentation du terrorisme d'État et sans faire la moindre concession politique à l'ETA. En quatre ans, 640 terroristes ont été arrêtés, la collaboration policière et judiciaire avec la France a été renforcée et, en décembre 2000, le gouvernement et les deux principaux partis espagnols (le PP et le Parti socialiste) ont signé un grand pacte national, le « Pacte pour les libertés et contre le terrorisme », afin d'établir conjointement tous les moyens à mettre en œuvre contre le terrorisme nationaliste, initiative ayant favorisé une grande unité politique et ayant renforcé l'État.

Dans le cadre de ce pacte, il a été décidé de présenter au Parlement une nouvelle loi sur les partis politiques visant à rendre illégaux les partis qui collaborent avec des activités terroristes. En application de cette loi, la Cour suprême, dans un arrêt prononcé à l'unanimité en 2003, a déclaré illégale la formation Batasuna en raison de son appartenance à l'ETA. Cette décision a été ratifiée par le Tribunal constitutionnel. Durant la même période, l'ETA et Batasuna ont été inscrites sur la liste des organisations terroristes à la fois par l'Union européenne et par les États-Unis.

Avec l'arrivée de José Luis Rodríguez Zapatero à la tête du gouvernement à l'issue des élections législatives qui se sont déroulées trois jours après les attentats du 11 mars 2004 à Madrid, la politique antiterroriste menée précédemment a changé en cherchant une

« solution négociée ». L'ETA a finalement cassé, par ses actes violents, une possibilité dite « de paix ».

#### 4. Le terrorisme islamiste neosalafiste

L'autre menace bien connue à laquelle doit faire face l'Espagne correspond au terrorisme islamiste. Il ne s'agit pas ici d'une menace exclusive à l'Espagne ou même à l'Occident. En effet, la plupart des tentatives ont eu lieu dans le monde islamique lui-même. Cependant, il semble que les terroristes cherchent à commettre des actes de terrorisme particulièrement sinistres et non-discriminés dans nos sociétés occidentales. L'Espagne a été le premier pays européen où ils ont orchestré – avec succès – une attaque ayant ces caractéristiques majeures, mais il ne s'agit pas du premier pays européen où une telle attaque a été tentée<sup>9</sup>.

L'infiltration de terroristes islamistes en Espagne a commencé très tôt, au début des années 1990, voire même avant. D'ailleurs, suite aux attentats du 11 septembre 2001, le juge madrilène Baltazar Garzon lance, en novembre 2001, « l'opération Datte » contre les réseaux d'appui à Al-Qaïda sur le territoire espagnol. En un an, une quinzaine de militants islamistes ont été arrêtés, dont certains recueillaient des fonds en Europe pour Al-Qaïda. La police espagnole a également mis la main sur du matériel audiovisuel portant sur plusieurs monuments symboliques américains (World Trade Center, tour Sears à Chicago, pont Golden Gate à San Francisco, Statue de la liberté, etc.), destiné sans doute à repérer des objectifs terroristes. L'Espagne aurait, enfin, servi de base logistique pour la préparation des attentats du 11 septembre 2001, avec la tenue d'un « sommet » de concertation, en juillet 2001, auquel auraient participé au moins deux des pilotes, dont le chef, Mohammed Atta. La cellule qui s'est développée à partir de 1994, à Madrid, a été démantelée et ses huit membres arrêtés. Il s'agissait du « Groupe des soldats d'Allah », placé sous la direction d'un Palestinien, Anwar Adnan Mohamed Saleh, et d'un Syrien, Imad Eddin Barakat Yarkas, qui a été placé sur écoute pendant des années,

---

<sup>9</sup> F. REINARES, *Conceptualizando el terrorismo internacional*. Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos. < <http://www.realinstitutoelcano.org/2005> >.

comme la cellule de Milan, fournissant ainsi de nombreux renseignements sur les activités du réseau en Europe. Les contacts de cette cellule avec Mohammed Atta ont été établis.

Ce type de terrorisme tire une partie de sa force de l'efficacité de son discours. Il innove par une volonté de maîtrise de l'espace. Il adapte ses structures et ses procédures, renouvelle ses recrues et sait tirer profit des moyens de communication que lui offre la mondialisation. Il constitue, pour l'Espagne une menace stratégique réelle.

La simplicité apparente, et affichée, de la vision du monde proposée par le terrorisme mondial d'inspiration islamiste radical fournit une référence commune à un ensemble qui, à première vue, semble disparate.

Le terrorisme islamiste puise son inspiration idéologique dans le salafisme exalté. Fondé sur le rejet des innovations sociales ou politiques, ce courant de pensée est hostile, par nature, au système démocratique. Sa référence est le souvenir, en partie fantasmé, d'un « âge d'or » de l'islam originel. Il rejette le monde tel qu'il est devenu. Il se présente comme une alternative à la mondialisation. Il propose le retour aux pratiques du califat initial fondées sur une interprétation rigoriste du Coran. Ce souhait de retour aux origines cache cependant un mouvement qui prône en réalité une « renaissance » de l'islam. Sous cet angle, le neosalafisme radical apparaît aussi comme le véhicule d'une interprétation négative de l'Histoire, douloureusement vécue comme une injustice, celle du déclin d'une civilisation « humiliée » par les invasions successives, physiques, économiques et culturelles de « l'Occident chrétien », du temps des croisades à nos jours. L'islam « agressé », menacé dans sa survie et sur son propre sol, n'aurait pas d'autre choix que de se défendre par la violence la plus extrême. Pour le terrorisme mondial d'inspiration islamiste, cette « guerre des civilisations » serait entrée dans une phase aiguë qu'il assimile au « jihad », dévoyant ainsi cet élément central de la religion musulmane. Tel est le message d'une redoutable simplicité qu'il délivre inlassablement.

Avec ce contexte référentiel, il n'est pas difficile de comprendre la sublimation et l'attachement de beaucoup de chefs et de figures

représentatives de l'islamisme radical à la période mythifiée d'Al-Andalus et le poids idéologique de l'Espagne dans la vision du monde neosalafiste<sup>10</sup>. Quelqu'un qui se promène à la « juderia » à Cordoue et dans sa mosquée cathédrale, à l'Alhambra, à Grenade et dans beaucoup de villes espagnoles peut mieux comprendre comme ces lieux exaltent toutes les nostalgies.

Pour conclure, vu la détention de centaines de présumés terroristes dans certains pays, même démocratiques et vu les changements législatifs ayant entraîné l'érosion des droits et libertés dans d'autres pays, il importe de souligner que la réaction tant sociale qu'institutionnelle en Espagne à ce qui s'est produit le 11 mars 2004 à Madrid, a été, jusqu'à présent, une référence : la réaction policière a été extraordinairement effective et elle a été surtout extraordinairement sélective. De plus, malgré le fait que le phénomène est synchronique avec la plus grande phase d'immigration contemporaine en Espagne<sup>11</sup>, il n'y a pas eu de xénophobie ou d'islamophobie, ou encore de harcèlement à l'égard des communautés islamiques dans ce pays. Qui plus est, il n'y a eu aucun changement législatif ayant affecté les droits et les libertés fondamentaux.

---

10 La portée et les limites du regard géopolitique espagnol contemporain vers le sud de la Méditerranée, F. LÓPEZ MORA, « Leer el dualismo mediterráneo desde España », *Space and Time in World politics and international relations*, Moscou, 2007, 52-55.

11 F. LÓPEZ MORA, « La inmigración contemporánea en España: flujos, problemáticas y procesos de regularización », *Migrazione e identità culturali*, Messina, 2008, 177-184.

